



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mardi 18 juillet 2023

### **Marlène Schiappa salue la proposition de loi déposée par Quentin Bataillon et les parlementaires des trois groupes de la majorité présidentielle pour simplifier la vie associative**

Au nom des trois groupes de la majorité présidentielle, le Député de la Loire Quentin Bataillon a déposé ce jour la proposition de loi dont il est l'auteur visant à simplifier la vie associative et à encourager le bénévolat. Marlène Schiappa salue une démarche concertée et co-construite avec son ministère et les acteurs de la vie associative.

Cette proposition de loi s'inscrit tout à fait dans la feuille de route fixée par la Première Ministre, notamment dans le cadre des Politiques Prioritaires du Gouvernement. Elle fait suite à la démarche inédite des assises de la simplification de la vie associative lancées par Marlène Schiappa, et qui a réuni plus de 15.000 contributions à l'occasion d'une grande consultation auprès des associations et des instances institutionnelles.

Simplifier la vie des 1.5 millions d'associations c'est simplifier la vie de plus de 20 millions de bénévoles. C'est transformer du temps administratif en temps associatif. C'est enfin attirer de nouveaux bénévoles et encourager ceux qui donnent déjà de leur temps à continuer à s'investir.

Les parlementaires entendent valoriser l'engagement et les compétences des bénévoles en ouvrant les conditions pour bénéficier d'un abondement au compte personnel de formation, via le compte d'engagement citoyen

Le mécénat de compétence, levier et vivier de développement indispensable aux associations, sera également élargi au TPE/PME.



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les élus locaux connaissent parfaitement le tissu associatif qui irrigue leur territoire ; c'est pourquoi les parlementaires ouvrent la possibilité aux conseils municipaux d'exonérer les associations de la taxe d'habitation.

Grâce à la proposition de loi de Quentin Bataillon, première étape de la simplification, et aux futures mesures issues des assises, les associations et les bénévoles vont bénéficier d'actes concrets qui vont alléger leur quotidien.